



InfoTAE

Bulletin d'information
des élu-e-s TAE
- n°9 janvier 2024 -



Editorial

Communiqué de presse Le classement QPV du secteur Gide-Colomb à la Quantinière

Il y a quelques jours, nous avons appris, par voie de presse, le classement d'une partie du nouveau quartier de la Quantinière (le secteur Gide-Colomb) en « Quartier Politique de la Ville », anciennement « Quartier Prioritaire ».

Est-ce une bonne nouvelle comme semble s'en réjouir le maire ?

Tout d'abord, il importe de ne pas stigmatiser ce quartier et ses habitants qui, comme les indicateurs le montrent, vivent des situations difficiles dans de nombreux domaines.

Ensuite, certes, un tel classement est devenu nécessaire tant la situation sociale s'est dégradée sur cette partie du quartier **mais quel aveu d'échec pour celles et ceux qui en ont été les promoteurs, au premier rang desquels la majorité municipale !** Après seulement 15 ans d'existence, ce secteur et ses habitants cumulent donc les difficultés économiques et sociales (taux de pauvreté record, chômage, échec scolaire important, oisiveté des jeunes...) alors qu'il n'existe quasiment aucun accompagnement pour les habitants, aucun équipement public d'envergure à la hauteur des besoins.

Pendant des années, nous avons alerté sur les

difficultés rencontrées par les habitants et sur l'absence de structures.

Aussi, écrivions-nous par exemple dans notre programme qu'il fallait « repenser la densification urbaine pour la rendre plus vivable, à l'aide d'experts et d'aménageurs publics, remettre à plat le programme de collectifs à la Quantinière. construire des équipements sportifs et socio-culturels dans les nouveaux quartiers... ». Il nous était répondu que nous « étions dans la posture ! », que ce quartier était un modèle, un écrin de verdure ...

Remontons encore plus en amont, au conseil municipal du 26 janvier 2015. Nous avons alors vivement protesté contre le retrait de l'école Aimé Césaire de la liste de celles classées en REP. Et les motivations politiques de la majorité avaient alors été limpides ! Mme Pineau (adjoite à l'enseignement) déclarait en effet dans la presse (OF du 10/11 janvier 2015) que : « Pour l'image du quartier et de la ville, il faudrait que toutes les écoles sortent du REP. Il faut être positif et ne pas stigmatiser un quartier qui est en construction ». Dans le CO du même jour : « Le classement en REP peut avoir un effet repoussoir sur des familles voulant s'installer dans le quartier ». Il s'agissait là d'un choix politique lourd de sens pour la majorité : celui de conditionner la présumée réussite de la "Ville Événement" (en termes d'attractivité) à la non satisfaction de besoins sociaux, ici éducatifs !

Et le cœur du problème est bien là : la majorité, aveuglée par sa stratégie de « ville événement »,

s'est obstinée à toujours plus densifier sans se donner les moyens de pouvoir accompagner cette densification par les structures nécessaires.

Et maintenant, que faisons-nous ?

Nous continuons de revendiquer et de demander :

- le droit à un bon logement pour tous : être bien logé, c'est aussi vivre dans un quartier avec des équipements répondant aux besoins,
- le classement REP des écoles Aimé Césaire et Florence Arthaud,
- une pause dans l'urbanisation de la Quantinière pour en redéfinir le modèle,
- de définir collectivement les équipements publics nécessaires,
- de définir collectivement l'accompagnement social sur le quartier,
- l'amplification des moyens donnés aux éducateurs de prévention,
- de mettre à l'étude la construction d'un centre intergénérationnel...

Le classement QPV devrait apporter des moyens. **Il est indispensable et vital de construire enfin les réponses avec les principaux concernés : les habitants.**

La mise en place d'une réelle commission municipale, demande jusque là restée vaine, est aussi urgente. **Les réponses ne peuvent se construire en vase clos. Les élu-e-s TAE sont disponibles.**

Nous sommes inquiets !

La réponse du Maire à notre communiqué de presse (ci-dessus) nous inquiète. **Contrairement à ce qu'il affirme, jamais nous n'avons dit qu'il ne fallait pas construire des logements sociaux.** Jamais même, nous n'avons dit qu'il y en avait trop... **Chacun.e pourra le vérifier en lisant attentivement notre communiqué.** Nous considérons par contre que la construction de logements sociaux doit s'accompagner de la construction des équipements nécessaires répondant aux besoins des habitants (équipements publics, accompagnement social, etc.). Voilà ce que nous avons dit !

Bien facile donc de prêter des propos à son opposition (propos qu'elle n'a pas tenus) et

de les commenter publiquement, qui plus est sans que celle-ci ne puisse y répondre. Et nous passerons sur les attaques ou allusions plus personnelles (tant infondées que risibles !) dont nous avons été l'objet par cette réponse du Maire...

Une telle réaction malhonnête, méprisante et mensongère n'est pas à la hauteur des enjeux. Cela devient une méthode de communication habituelle et regrettable. Sans doute est-ce là un écran de fumée, une provocation, pour ne pas nous mettre en situation de débattre sur le fond et pour tenter de masquer les responsabilités de sa majorité dans la situation vécue par les habitants du quartier. Sans doute le maire cherche-t-il aussi à crispier nos relations jusqu'au point de non-retour et ainsi empêcher tout échange entre nous, toute

réflexion collective... Nous le déplorons. Pour notre part, nous n'irons pas sur ce terrain !

Comme vous le constatez, nous considérons qu'il y a beaucoup à faire pour améliorer la vie des habitants de ce quartier. Cela est vrai sur Gide-Colomb, cela l'est aussi ailleurs, au Grand Bellevue par exemple.

Nous répétons être disponibles pour y travailler ensemble, notamment dans le cadre d'une commission municipale "Politique de la Ville".



Petite enfance : le blabla du Maire pour masquer une réalité peu reluisante !

Dans le TAE d'octobre 2021, nous avons publié un article sur l'état de la Petite Enfance sur notre commune.

En ce début d'année, nous constatons que le service public dédié à la Petite Enfance s'est encore dégradé. Les services proposés par le Relais Petite Enfance (RPE anciennement RAM) ne sont pas à la hauteur des besoins des habitants de Trélazé.

En effet, la CAF dans la Convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 préconise un poste d'animateur de relais à temps plein pour 63 assistants maternels.

Selon les informations dont nous disposons, le poste d'animateur RPE est à 35h00 pour 110 assistantes maternelles sur la commune (chiffres du département).

En 2021, la CAF retravaillait le renouvellement de l'agrément du Relais Petite Enfance avec l'équipe municipale.

Au vu des chiffres et de la vitalité de la commune (construction de nouveaux logements, extension des quartiers, arrivée de nouvelles familles) celle-ci a fortement insisté sur **la création d'un deuxième poste d'animateur** de relais : à minima de 80% voire idéalement à temps plein. L'organisation et les locaux le permettaient avec la présence de deux bureaux, l'un à Grand Bellevue et l'autre à Mine d'éveil.

Ce deuxième poste n'a jamais vu le jour...

Quel dommage... Nous sommes repartis pour quatre ans avec un seul animateur de relais, le prochain renouvellement du RPE ne sera revu qu'en 2026...

A Trélazé, le portage du Guichet Unique par le relais (informant les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil) a intensifié le travail de l'animatrice. Aussi, depuis janvier 2023, le choix de la municipalité a été de réduire le nombre des matinées d'éveil du relais à deux par semaine.

Lorsque nous interpellons les élus de la majorité à ce sujet, il nous est rétorqué que les missions du relais ont changé et qu'elles ne concernent plus que l'aspect juridique et l'accompagnement des familles sur leur recherche d'un mode de garde.

C'est totalement réducteur, pour s'en rendre compte il suffit de consulter le site de la CAF :

<https://caf.fr/partenaires/relais-petite-enfance>

Les deux missions principales d'un Relais sont :

- L'information et l'accompagnement des familles

ET

- L'information et l'accompagnement des professionnels assistants maternels

Ainsi, pour les assistants maternels le Relais doit pouvoir, entre

autres, offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges et accompagner la professionnalisation. Il est également demandé d'organiser des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis par les professionnels.

Les attendus de la CAF concernant ce service public proposé aux familles et aux professionnels sont très clairs et couvrent un spectre bien plus large que la vision étreinte des élus de la majorité.

De plus, nous pouvons remarquer que, contrairement à ce qui se passe à Trélazé, la mise en place du **Guichet Unique n'a pas réduit les temps d'animation sur les autres communes du département.**

Au Relais de Trélazé, l'animatrice (professionnelle Petite enfance) proposait des ateliers d'éveil aux jeunes enfants.

Celle-ci faisait également appel de manière régulière à des intervenants extérieurs : psychomotricien, musicien, bibliothécaire, médiation animale...

Ces propositions contribuent à la socialisation, au développement et à l'épanouissement des enfants accueillis chez les assistants maternels. Ces matinées sont également l'occasion pour les assistants maternels de se professionnaliser et de découvrir de nouvelles pratiques.

Suite à la réduction progressive des temps d'accueil au Relais, un groupement d'assistantes maternelles s'est organisé en association pour briser l'isolement du métier et permettre aux jeunes enfants accueillis à domicile de vivre des temps d'éveil.

La majorité municipale pense que cette association peut palier à un service public dégradé. **Si la présence de cette association est riche pour la commune, elle ne doit en aucun cas remplacer les**



matinées d'éveil du Relais.

L'association ne peut accueillir que 30 adhérents, nous sommes bien loin des 110 assistantes maternelles travaillant sur la commune.

Il y a beaucoup de déception chez les assistantes maternelles qui ont l'impression de ne pas être prises en considération. **Prenons soin d'elles, elles sont le premier mode de garde de nos jeunes enfants sur la commune.**

Elles ont aussi beaucoup d'inquiétude suite au récent départ de l'animatrice qui occupait ce poste depuis 13 ans. Par conséquent le RPE est sans interlocuteur, il n'y a donc plus de matinée rencontre. Et de plus cette situation se révèle compliquée pour guider les nouveaux parents dans leur recherche d'un mode de garde pour leurs enfants.

Dans l'immédiat, il faut inscrire dans le budget 2024 la création de second poste pour le Relais.

Ensuite, compte tenu de l'évolution démographique des quartiers Guérinière-Quantinière, l'étude de la création d'un multi-accueil inter-générationnel public doit être engagé. Le foncier le permet encore, mais il ne faut pas tarder.

Dans le programme de TAE :

Avec un mépris devenu habituel, la majorité répète à l'envie que les élu.e.s TAE n'ont aucune proposition à formuler et qu'ils ne travaillent pas ! Ces insultes récurrentes pourraient faire sourire si elles n'étaient pas proférées dans le climat social délétère.



Mais vous pouvez, depuis le premier numéro de notre journal, découvrir ou redécouvrir des propositions que nous avons mises au débat lors de dernières élections municipales. Elles ont recueillies 41% des suffrages, n'en déplaise à M. Naham.

C'est avec plaisir que nous publions ci dessous une partie des propositions pour l'enfance-jeunesse contenues dans notre programme (page 4 & 5) téléchargeable avec le QRcode ci-contre.



Priorité à l'enfance et à l'éducation

Un accueil de qualité :

Nous soutiendrons différents modes d'accueil (crèches associatives ou d'entreprises, maisons d'assistantes maternelles, etc.) permettant de faire face aux différents besoins (horaires étendus par exemple).

- Maintien d'un encadrement suffisant en restauration scolaire et équipement d'un mobilier adapté aux enfants et aux personnels.
- Dans un souci de justice sociale, les tarifs des Accueils de Loisirs seront calculés afin de permettre à chaque enfant d'y accéder.

La réussite de chaque enfant :

- Nous travaillerons à l'amélioration de la qualité alimentaire et écologique de la restauration scolaire.
- Le budget de la caisse de écoles sera réévalué afin de ne pas freiner les équipes enseignantes dans la réalisation de projets ambitieux. L'équipement des écoles en matériel informatique et numérique sera poursuivi afin de les adapter aux besoins exprimés par les équipes.

Nous joignons les actes à la parole, proposition de Jean-François Garcia lors du Conseil municipal du 22 décembre 2023 :

« La subvention pour la caisse des écoles prévue au budget est insuffisante pour répondre aux besoins exprimés unanimement par les directrices et directeur des écoles. En ce qui nous concerne, afin de répondre aux besoins des élèves des écoles publiques, que la subvention pour la caisse des Écoles soit portée de 200 000€ à 270 000€ pour 2024. »

- Nous engagerons la réflexion pour l'implantation d'un centre d'accueil de classes vertes à proximité du site ardoisier. Ce projet permettrait de se doter d'un outil utile et nécessaire pour les écoles de la ville, le collège et le lycée professionnel, de travailler à des jumelages avec d'autres communes en France (mer, montagne, ou autres) !

L'émancipation, l'ouverture sur le monde :

- Nous co-construirons la politique jeunesse de la ville avec les acteurs concernés et les premiers intéressés : les jeunes eux-mêmes.
- Le droit à la culture et aux vacances pour chaque enfant doit être réaffirmé. Nous reconstruirons une offre riche pour les enfants de notre ville, que nous associerons à la politique de Jumelage.
- ...

L'intergénérationnel :

- Mise à l'étude de la construction d'une structure d'accueil et de logement intergénérationnelle à la Quantinière : petite enfance, étudiants, jeunes travailleurs et personnes âgées (avec mise en commun de services comme la restauration, l'entretien, etc...) qui pourra inclure un espace dédié au REP et aux rencontres pour les familles.

De la com, encore de la com, toujours de la com !

Le Maire annonce fièrement que la ville va investir 1 200 000 € pour les travaux de rénovation thermique des bâtiments ! C'est vrai qu'il s'agit d'une somme conséquente et que cela pourrait impressionner.

Mais précisons, pour clarifier les choses et ne pas se laisser avoir par le coup de com' de la majorité, que cette somme de 1.2 million d'€ est prévue sur 3 ans, soit 400 000 € par an (sur 2024, 2025 et 2026) ! Et en plus, comme toutes les collectivités vont le faire, la ville prévoit de toucher pour cela des subventions à

hauteur de 960.000 € sur les 3 ans !

Faisons donc le calcul : $1.200.000 - 960.000 = 240.000$ € (sur 3 ans), **donc 80.000 € par an d'effort réel de la ville.**

Nous sommes bien loin des 700.000 € prévus et engloutis pour le Festival... **Nous sommes même au-dessous de la somme versée l'année dernière pour la seule soirée de la Fête nationale (135 000 € !).**

Nous sommes surtout très en-deçà des enjeux écologiques et climatiques !

**Bla Bla Bla
Bla Bla Bla
Bla Bla Bla**

Faut-il en rire ? Ou comment se ridiculiser en 4 actes ...

Acte 1 : Le Comité Régional Olympique et Sportif (C.R.O.S.) des Pays de la Loire informe la ville de Trélazé qu'elle a obtenu une quatrième flamme. Pour cette édition 2023, 49 candidatures ont été validées parmi celles-ci 29 sont des nouvelles requérantes, pour être récompensées par l'attribution de une à cinq flammes. Elles viendront s'ajouter aux 58 communes labellisées lors de la campagne 2021.

Acte 2 : La ville communique sur son site Facebook, sous l'autorité du Maire, pour annoncer cette belle nouvelle. Une nouvelle fois, le besoin de montrer les muscles pousse à écrire que "La ville de Trélazé est la seule ville du Département de Maine-et-Loire, dans sa catégorie, à obtenir ce niveau de labellisation !", sans faire état des catégories.

Acte 3 : Un commentaire est publié pour signaler que c'est une bonne nouvelle mais d'autres villes ont déjà ce label dans le Maine et Loire.

TRELAZE.FR
Ville sportive 4 flammes : une distinction unique en Maine-et-Loire - Ville de Trélazé

Radouane Frikach, Lamine Naham et 42 autres personnes · 5 commentaires · 8 partages

J'aime Commenter Partager

Plus pertinents

Écrivez un commentaire...

Gilles Ernoult
Belle distinction, mais contrairement à ce qui est écrit, il ne semble pas que ce soit unique en Maine & Loire !
<https://www.villedelonguejumelles.fr/ma-ville/sport/>
<https://www.lesportsdece.fr/>
<https://www.ville-avrille.fr/vie.../labels-et-partenaires/>

VILLEDELONGUEJUMELLES.FR
Sport - Mairie Longué-Jumelles

J'aime Répondre Supprimer l'aperçu

Lamine Naham
Gilles Ernoult Trélazé est la seule ville du département de Maine et Loire dans la catégorie des plus de 10000 habitants à avoir 4 flammes. 🏆🏆🏆
Elle est la la vérité et nulle part ailleurs.

J'aime Répondre

Répondre à Lamine Naham...

Acte 4 : Lamine Naham ne pouvant supporter la contradiction répond "Trélazé est la seule ville du département de Maine et Loire dans la catégorie des plus de 10000 habitants à avoir 4 flammes. Elle est la la vérité et nulle part ailleurs. "

Juste un petit détail pour M. Naham, dans les trois villes citées pour avoir déjà quatre flammes, deux dépassent aussi les 10000 habitants (Source Wikipédia - Avrillé : 15118 habitants, Les Ponts-de-Cé : 13271 habitants). Vice-président d'Angers-Loire métropole, M. Naham devrait le savoir.

Cela doit bien amuser nos voisins qui, beaucoup plus courtois, se contentent d'accueillir Trélazé dans le club des villes à quatre flammes (tweet ci-contre) !

Ville Ponts-de-Cé @villepontsdece · 27 déc. ...
Bravo à @ville.trelaze qui rejoint @villepontsdece et @avrille49 dans le club des villes ayant obtenu le label quatre flammes décerné par le @SPORTPDL ouest-france.fr/pays-de-la-loi... via @ouestfrance

ouest-france.fr

2 3 226

Quelle piscine pour Trélazé ?

Trélazé est une ville avec ses vieux fonds, l'Authion à côté, la Loire pas loin, en somme, une ville où ses habitants ont de multiples occasions de profiter de plans d'eau. Mais cela représente aussi un danger relatif, accentué par le développement des piscines individuelles.



Nous soutenons donc que notre piscine doit permettre, à un maximum de Trélazéennes et Trélazéens, de savoir nager. Pour cela il y a deux axes majeurs à mettre en avant : l'aspect récréatif et l'aspect espace d'apprentissage.

Concernant l'aspect récréatif, nous nous satisfaisons du fait que la majorité ait repris à son compte notre proposition maintes fois répétée d'une gratuité l'été. Tout ce qui va dans ce sens, comme les anniversaires à la piscine par exemple, est une bonne chose.

En effet, il est important pour diminuer les appréhensions, d'apporter du jeu, des bons moments.

C'est pour cela que nous avons expliqué notre réticence à baisser la température de l'eau. En effet, en ayant froid les enfants se crispent, sont moins à l'aise dans l'eau et ne prennent plus plaisir. Au final cela freine les apprentissages.

Ensuite, il faut une piscine qui permette l'apprentissage encadré. On pense en premier lieu évidemment aux maîtres nageurs qui donnent des cours extrascolaires. Mais nous pensons aussi aux cours dans le cadre de l'école primaire et du collège. De ce point de vue, il nous est difficile de comprendre la fermeture du 23 décembre au 29 février soit plus de deux mois. Certes le chauffage a un coup écologique et financier mais après plusieurs années de fermeture, l'apprentissage pour tous nécessite des moyens.

Avec les nombreuses péripéties qu'a connues notre piscine et devant l'importance d'un tel équipement pour les raisons citées précédemment, nous regrettons qu'une seule commission municipale, datant de 2022 (M. Naham s'était pourtant engagé à en convoquer d'autres), n'ait été organisée.

TRELAZÉEN-NES, agissons ensemble !
296 followers · 0 suiveur(s)

Promouvoir Gérer Modifier

Publications À propos Mentions Arts Abonnements Photos Plus

Pour nous contacter :
t.agissonsensemble@protonmail.com
@t.agissonsensemble

Les blogs :
La Gauche Trélazéenne : www.lgt.lautre.net
TCS : trelazecitoyenssolidaires.over-blog.com

Vos élu-e-s TAE : Boris Battais, Gilles Ernoult, Mylène Canevet, Jean-François Garcia, Ghislaine Thépin, Julien Fagault et Joëlle Moquard